

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes supplementary departure information for Louvain, Anvers, and Malines.

ALLEMAGNE. — Francfort, 24 mai.

On écrit de Berlin, 22 mai : Les grandes manœuvres ont commencé le 20. Après que toutes les troupes s'étaient formées pour défilér, S. M. le roi s'est mis à leur tête pour les présenter à l'empereur de Russie, qui portait l'uniforme du 6° régiment de cuirassiers, et ce régiment venant à défilér, l'empereur s'est placé en tête et en a fait les honneurs au roi ; le grand-duc héritier en a fait autant pour le 5° régiment de lanciers et pour le 3° de hussards.

On mande de Vienne, le 19 mai : On assure généralement que les troupes qui occupent les légations en seront retirées après le couronnement de l'empereur à Milan, que les garnisons ordinaires y resteront seulement, et que le corps mobile sera congédié à son retour.

Le Mercure de Souabe rapporte que le pape a écrit de sa main une lettre au roi de Bavière, pour remercier ce monarque de ses bonnes intentions envers la religion catholique, et la cour de Rome, à l'occasion de l'affaire contentieuse de Cologne, mais en même temps sa sainteté lui fait observer combien il serait dangereux que des laïques se mêlassent de questions qui ne doivent être résolues que par le clergé et le chef suprême de l'Église.

ANGLETERRE. — Londres, le 26 mai.

A la fin de la séance du 25, à la chambre des communes, on a repris la discussion de la motion de sir James Graham. On se rappelle que l'honorable baronnet avait proposé un bill pour suspendre le corps électoral de Holwick, comté de Rombourg, en raison des insultes répétées en 1832, 1833, 1837, auxquelles les électeurs avaient été exposés. Cette proposition a été adoptée à une majorité de 272 voix contre 250. Lord John Russell a demandé ensuite que le bill des corporations de l'Irlande fût le premier à l'ordre du jour de lundi prochain.

Voici la résolution qui a été adoptée par l'assemblée des porteurs de bons espagnols. L'assemblée pense que le gouvernement espagnol n'a pu, sans mettre en oubli le soin de son honneur, négliger de profiter de quelqu'une des propositions qui lui avaient été faites pour le mettre en état de payer les dividendes et que le temps est venu pour le comité de faire comprendre au gouvernement britannique, soit par des pétitions au parlement, soit d'une autre manière, la nécessité de rendre justice aux porteurs de bons, en usant de représailles, à moins que des mesures efficaces ne soient promptement adoptées pour assurer le paiement des dividendes. Plusieurs pétitions ont été immédiatement signées par les porteurs de bons.

FRANCE. — Paris, le 28 mai.

M. le prince de Talleyrand a fait construire depuis quelques années, dans le parc du château de Valençay, un magnifique monument funéraire. C'est là que doivent être déposées les dépouilles mortelles du prince.

On assure que M. le comte de Châteaubriand est très-souffrant depuis plusieurs mois. C'est même ce qui avait retardé la publication de son Congrès de Yvernon. Il va, dit-on, entreprendre un voyage aux eaux des Pyrénées par suite de l'avis des médecins.

Le ministre de la marine a envoyé des dépêches à Brest où l'on doit expédier immédiatement un bâtiment sur les côtes du Mexique.

Les dernières nouvelles d'Alger annoncent que le maréchal Vallée est excessivement malade et qu'il a demandé de nouveau son remplacement.

On assure que le duc d'Angoulême est fort malade. Les mouvements de troupes ont cessé sur les frontières du Nord ; les garnisons des villes situées de ce côté ont été légèrement augmentées. Il semble qu'on ait voulu préparer le matériel d'une armée d'observation pour le cas où elle serait nécessaire, plutôt qu'en commencer immédiatement la formation. Peut-être aussi a-t-on modifié les premiers ordres par suite des représentations faites par le cabinet de Berlin.

On lit dans la CHARTE : Plusieurs feuilles ont annoncé, sur la foi du JOURNAL GÉNÉRAL, que des offres de soumission pour le chemin de fer de Bruxelles, d'abord accueillies par MM. Montalivet et Martin (du Nord), ont été définitivement écartées par suite de l'opposition de M. le comte Molé. Ces feuilles sont dans l'erreur. Non seulement M. le comte Molé n'a repoussé aucune offre de soumission pour le chemin de fer de Bruxelles, mais les offres dont on parle n'ont pas même été faites. M. de Montalivet et M. Martin (du Nord) n'ont reçu aucune proposition à ce sujet.

M. le préfet de police vient de rendre et de publier une ordonnance qui prescrit, à dater du 1er septembre prochain, à tous les directeurs de spectacles, l'emploi de toiles et papiers ininflammables, pour la confection des décorations, rideaux et papiers employés dans l'intérieur des salles de spectacle.

Cette innovation heureuse mettra sans doute nos théâtres à l'abri de ces incendies qui ont trop souvent désolé la capitale et réduit à la détresse une foule de personnes employées dans ces établissements.

Il est encore arrivé hier un accident au chemin de fer de St-Germain, mais par bonheur, on en a été quitte pour la peur. Les voyageurs qui sont partis par les waggons de 10 heures du soir sont arrivés à Paris à 4 heures du matin. La locomotive est sortie des rails à la hauteur de Nanterre, et il a fallu aller chercher 28 nouveaux waggons et une autre locomotive pour ramener à Paris les 1120 voyageurs qui étaient restés en route.

Le mouvement de la population de la capitale et des environs sur St-Germain, par le chemin de fer, a été tel que, malgré le transport de 25,000 voyageurs, on peut affirmer que pareil nombre a attendu inutilement toute la journée. Les restaurants étaient envahis, la forêt était aussi fréquentée que la grande allée des Champs-Élysées. On a eu à regretter le manque de comestibles et le haut prix où la cupidité les avait élevés. Des plaintes ont été portées devant les autorités, qui n'ont pu y faire droit, mais qui ont promis qu'à l'avenir la prévoyance administrative donnerait satisfaction au public.

On assure que la ville de St-Germain a obtenu la concession de vingt-quatre emplacements dans les sites les plus

fréquentés de la forêt pour y faire des constructions convenables à l'établissement de grands restaurants, à l'instar de la capitale. C'est, dit-on, la compagnie des chemins de fer qui a traité de ces concessions avec la ville, et qui fera exploiter pour son compte les établissements de consommation.

M. Jules Janin vient de partir avec le comte Anatole Demidoff, soit pour Londres, soit pour Milan. Il doit rendre compte, dans les DÉBATS, des fêtes du couronnement de l'empereur ou de la reine.

Le duc de Nemours a fait exécuter, par un de nos plus habiles carrossiers, une chaise dont le prix s'élève à 40,000 fr. Un dédit de mille écus a été stipulé entre le prince et l'artiste dans le cas où la forme élégante de sa voiture trouverait une rivale ou même une imitation à Londres. Le travail s'exécute à huis-clos. On s'attend à un chef-d'œuvre.

Il existe dans la petite ville de Simbres, province de Fennambouc, une famille douée d'une fécondité assez rare. Un propriétaire, planteur de coton, Joaquim Ignacio de Sequezia, a eu de sa femme dona Maria Cavalianti, vingt enfants (12 garçons et 8 filles), tous vivans, tous mariés, et qui ont eux-mêmes donné le jour à 115 petits enfants. Neuf des premiers enfants comptent déjà chacun une descendance de 7, 9, 10 et 11 enfans. Toute cette nombreuse famille jouit d'une santé parfaite.

On écrit de Bone, le 19 mai :

Le brick de l'État le LUTIN est arrivé aujourd'hui de Tunis. Il ramène la commission de remonte que le maréchal Vallée avait envoyée pour acheter cent cinquante chevaux destinés au 1er et 2e régimens de chasseurs d'Afrique. Le bey de Tunis a refusé d'autoriser l'achat des chevaux, malgré les vives représentations de M. de Neully, chef d'escadron, qui commandait la commission de remonte. Il a allégué, pour justifier son refus, les besoins de l'agriculture, et surtout l'organisation de six escadrons de cavalerie et d'un régiment d'artillerie à cheval qu'il a commencée. Mais le consul-général a cru qu'on ne devait attribuer le mauvais vouloir du bey qu'à la crainte de déplaire à la Porte dont on attend journellement un ambassadeur qui apporte le caftan d'honneur au bey Achmet. Au moment où le LUTIN a quitté Tunis, plus de 6,000 cavaliers irréguliers et deux régimens d'infanterie régulière étaient réunis pour recevoir l'envoyé du Sultan qui faisait sa quarantaine à Malte, et qu'on dit se nommer Osman-Pacha.

On écrit de Toulon, 24 mai 1838 :

Je vous ai écrit hier que le vaisseau le TRIDENT devait se joindre à l'amiral Lalande devant Tunis, c'est toute la division Gallois qui doit venir rallier l'Iéna.

On dit que les ambassadeurs des puissances ont fait observer à la France qu'elle ne pouvait point s'opposer à la sortie de l'escadre du capitain Pacha. L'observation a été reconnue juste, et alors on a expédié des ordres à l'amiral Gallois, pour venir dans les eaux de Tunis, attendre l'escadre turque et la couler bas si elle tentait le débarquement.

Demain, le vaisseau trois ponts le MONTEBELLO, entre dans le port. Des ordres ont été donnés pour hâter les réparations qui lui seront nécessaires, et le tenir prêt pour une éventualité.

Ce matin, une compagnie de marins des équipages de ligne s'est mise en marche pour Rochefort sacs au dos, sous le commandement de M. Fabre enseigne de vaisseau. Ces

Si nous sommes bien informés, M. Denis prépare une nouvelle toile : l'exécution de Guillaume de Lamarck.

Parlons.

DE L'ÉDUCATION DES FEMMES, PAR RAPPORT AU MARIAGE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Le droit d'un choix est la partie fondamentale du mariage en Angleterre ; en France, c'est l'obéissance à l'autorité des parents. D'un côté, un fou caprice ; de l'autre, un vil calcul d'intérêt, voilà les écueils qui sont à redouter.

Au premier aperçu, le système français n'a pas déjà tant d'avantage. La jeune fille peut fixer un homme immédiatement au sortir du pensionnat. Si à cet âge sa raison a atteint tout son développement, où est l'expérience indispensable pour l'appliquer avec discernement à l'acte le plus solennel de la vie ? La laissez-vous conduire par son cœur, à défaut de son esprit ? Mais quelle plus grande source d'illusions que la première passion d'une vierge ! Et avec la plus grande loyauté, une femme épris ou qui a intérêt à plaire, ne cachera-t-elle pas ses défauts pour ne laisser voir que ses qualités les plus séduisantes ? Enfin, en admettant la passion comme réelle et légitime des deux côtés, la lune de miel se passe, et l'on arrive aux réalités de la vie !

Alors, malheur aux époux si toutes les circonstances d'éducation et de caractère n'ont pas été pesées par une main prudente ! Si l'on n'a pas suffisamment pensé à la fortune, non pas à l'opulence presque aussi dangereuse que la misère, mais à cette aisance qui double l'avantage des bonnes qualités en diminuant les inconvéniens des défauts, à cette aisance qui augmente les charmes du foyer domestique, en permettant de s'en éloigner quelquefois pour y revenir ensuite avec un cercle d'amis chez lesquels on aura reçu l'hospitalité.

FEUILLETON.

BEAUX-ARTS.

Arrestation de Guillaume de Lamarck, sire d'Arenberg, par Frédéric de Montigny et Jean de Hornes, évêque de Liège.

Nous avons déjà dit quelques mots du tableau qu'a envoyé à notre exposition M. Denis, de Liège, l'un des bons élèves de Gros, et qui promet de devenir bientôt un artiste très-distingué ; nous allons aujourd'hui rappeler succinctement le fait historique qui a inspiré notre jeune compatriote. Cette courte analyse fera apprécier mieux encore la vérité qui régit dans le tableau qui nous occupe.

Guillaume de Lamarck, surnommé le Sanglier des Ardennes, venait de se réconcilier avec l'évêque Jean de Hornes. Les Liégeois fatigués des dissensions intestines qui les accablaient depuis tant d'années, pouvaient enfin espérer des jours de calme et de bonheur, mais leur attente fut de nouveau trompée. Le sire d'Arenberg, vaillant homme de guerre, dévoué au menu peuple et partisan du roi Louis XI, était un ennemi dangereux pour l'évêque ; le terrible Sanglier des Ardennes s'était en outre attiré le courroux de l'archiduc Maximilien, en se liant secrètement avec les communes de Flandre qui avaient refusé à l'archiduc la tutelle de son fils Philippe. Les deux princes unirent leurs ressentimens et se concertèrent pour se débarrasser de leur ennemi commun.

Maximilien adressa au comte Frédéric de Hornes, seigneur de Montigny, l'ordre de se saisir à quelque prix que ce fût, de Guillaume d'Arenberg. Le comte se rendit donc à St-Trond où se trouvaient le sire de Lamarck, l'évêque et quelques autres nobles qui depuis plusieurs jours y festoyaient grandement. Quand il apprit l'arrivée de Montigny, Guillaume vint sur-le-champ le trouver : « Mon cousin, lui dit-il, ce n'est pas sans cause que vous êtes venu en si grande hâte ?... Vous dites vrai, répliqua le comte, et je suis bien aise de vous trouver ici ; nous ferons bonne chère ensemble ?

En effet, le sire de Montigny alla le soir banqueter au logis du seigneur de Lamarck. Le lendemain matin, il vint de nouveau le trouver, disant qu'il devait quitter St-Trond, mais qu'avant son départ il voulait déjeuner avec lui. Guillaume se leva sur-le-champ ; les deux seigneurs ouïrent la messe, déjeunèrent ensemble et burent l'un à l'autre ; ensuite Montigny dit à son hôte : « Mon bon cousin, j'ai un superbe manteau d'écarlate, je veux vous le donner comme un gage de notre amitié ; ce qu'il fit en effet. « Mon cher sire, répliqua Guillaume, je vous remercie, et quand j'aurai aussi quelque chose qui pourra vous plaire, je ne manquerai pas de vous l'envoyer. — Oh ! reprit le comte, je ne veux rien ; mais on m'assure que vous avez un cheval très-léger à la course, je voudrais bien le voir, et je ferai volontiers avec vous la gageure que le mien l'emportera sur le vôtre. » Le traitre parlait ainsi pour attirer le sire d'Arenberg dans la campagne.

Guillaume consentit à la proposition ; l'évêque et quelques nobles qui étaient du complot annoncèrent qu'ils assisteraient à la course, et l'on arriva bientôt à l'endroit où elle devait avoir lieu. Le sire de Lamarck n'était accompagné que d'un seul page ; Montigny, au contraire, avait posté dans la plaine quelques-uns de ses hommes d'armes qui feignaient de s'amuser au tir à l'arbalète. Les coursiers sont lancés, mais peu à peu les gens du sire de Montigny se rapprochent et tombent à l'improvise sur le Sanglier des Ardennes qui fait de vains efforts pour leur échapper ; ils le lient sur un méchant cheval.

Lorsque le seigneur de Lamarck fut pris, Montigny déploya l'ordre écrit de Maximilien et s'écria : Messire Guillaume, je vous tiens où je voulais vous avoir depuis long-temps ; — Montigny, répliqua dédaigneusement celui-ci, tu ne me tiendras pas encore si j'avais pu croire que tu fusses un traître, et j'aurais dû m'en douter, puisque tu es un de Hornes aussi !... »

On emmena le Sanglier des Ardennes à Maestricht, où le lendemain il eut la tête tranchée.

marins vont monter le bateau à vapeur le LAVOISIER, de la force de deux cents vingt tonneaux, armé en guerre sous le commandement de M. Bechemel, capitaine de corvette. On croit que ce beau bateau à vapeur va se rendre à Toulon.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Don Carlos a quitté Estella pour passer en revue les troupes qui stationnent dans la Navarre et les provinces basques.

Les lettres de Madrid du 20 mai, loin de confirmer la nouvelle du rejet unanime de la proposition d'emprunt de MM. Safont et Lafitte, donnée il y a deux jours par un journal du soir, disent au contraire que la commission chargée d'examiner les diverses propositions devait se réunir le jour même.

La chambre des députés continue à s'occuper de la loi sur la contribution extraordinaire de guerre. On est déjà à l'art. 51.

Le nouvel ambassadeur de France, M. le duc de Esensac, est arrivé à Burgos, le 5 au soir; il devait continuer son voyage pour Madrid le 17, suivant la route de Valladolid.

Les journaux de Cadix remarquent que la contrebande augmente depuis quelque temps d'une manière extraordinaire.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 mai.

Les miliciens en congé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet vont recevoir l'ordre de rejoindre immédiatement leurs régiments. Ce rappel a lieu pour les manœuvres du camp de Beverloo, où les troupes de la 5<sup>e</sup> division, sous le commandement du général Duvivier, se rendront dans les premiers jours du mois de juin. Cette division se compose du 3<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> de ligne, formant la 1<sup>re</sup> brigade sous le commandement du général Malherbe, et des 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> de ligne, qui forment la 2<sup>e</sup> brigade commandée par le général Gérard. (J. de Tournay.)

On annonce que les élèves des universités de Gand et de Liège pétitionnent en ce moment pour demander que le jury général d'examen se tienne à tour de rôle dans les quatre villes dotées d'une université.

On s'occupe en ce moment, près de la ville, à sabler la seconde voie du chemin de fer.

Dans la dernière séance de la commission d'histoire, M. Gachard a informé ses collègues qu'un arrêté du roi le chargeait de se rendre à Paris, à Dijon et à Besançon, pour rechercher, dans les archives et les bibliothèques de ces villes, les documents qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de la Belgique. On sait qu'à Dijon est un dépôt considérable de chartes des ducs de Bourgogne; à Besançon, il y a les volumineux manuscrits du célèbre cardinal de Granvelle; à Paris, le directeur de nos archives aura à explorer plusieurs collections diverses, parmi lesquelles sont en première ligne la bibliothèque du roi, les archives générales du royaume et le dépôt des affaires étrangères. Cette mission promet donc d'importants résultats aux amis de notre histoire nationale. M. Gachard doit partir sous peu de jours.

La commune de Fleurus (Hainaut) a envoyé à la chambre des représentants une pétition contre le morcellement du territoire. Elle secondera au besoin ses frères du Limbourg et du Luxembourg pour qu'ils ne soient point abandonnés, dit-il en contant un sacrifice pécuniaire.

Bruxelles, le 29 mai. (5 heures) — Les affaires n'ont pas eu plus d'activité que les jours précédents. Cet état stagnant n'est pas le partage exclusif de la bourse en fonds publics, il s'étend à toutes les opérations industrielles et commerciales. Nous consignons les cours pour mémoire et par habitude, car il ne se fait aucune transaction digne d'être citée.

Fonds de l'Etat : dette active 21 1/2 p. c. 54 5/4 3 p. c. 101 7/8, 4 p. c. 95 P. Société Générale titres en nom B. 842 P. certificats au porteur émission de Paris 1780 P. Société de Mutualité 1195 (119 1/2) P. Banque de Belgique 1400 (140) Actions-Rentes 1017 50 (101 5/8) P. Canal de la Sambre à l'Oise 1115 50 (111 1/4) P. Sarcelongchamps 1735 (175 1/2) A. Asphalte actions belges 1325 (132 1/2) Bois de Hamaendes 97 (485) Société Linière de St Léonard 1057 50 (105 3/4) et P. Société Linière de Gand 1020 (102) A. 1025 (102 1/2) P. Chemin de fer de Sambre et Meuse 99 1/2 (497 50) P.

L'actif espagnol s'est peu ressenti de la hausse de Paris, connue longtemps avant la bourse; il y avait preneurs à 21 1/2 et vendeurs à 21 5/8, peu d'affaires.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Les huiles et graines de colza sont faibles et sans affaires. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardois 21 5/8 cours.

Si aujourd'hui encore le reproche adressé aux parents français à quel- que justice, il ne signifiera plus rien avant peu d'années. Affection, caractère, tout peut tromper dans l'homme qui s'offre pour époux. Après les garanties tout à fait inviolables du talent, l'éducation et le rang social sont les garanties les plus vraies et les plus durables, et la fortune est une échelle pour mesurer l'une et l'autre.

Mais en Angleterre, la sollicitude des parents pour le bonheur de leur fille n'est ni moindre ni plus mal entendue qu'en France. Des deux côtés de la Manche, le moyen principal doit être identique comme le but. Aussi, la diversité de systèmes n'est-elle qu'apparante. Mais elle était obligée avec la différence des mœurs. Des lois respectives punissent le séducteur qui souille l'honneur des familles en abusant de l'innocence et de la crédulité. Des mœurs non moins rigides le repoussent du sein de la société. Il faut bien être circonspect quant il y va de la fortune et de la considération.

Le cercle des connaissances d'un Anglais est peu étendu et ne s'augmente pas sans des formalités minutieuses. Encore une douane scrupuleuse a-t-elle impitoyablement repoussé tout ce qui semblait suspect. Après tant d'épurement, il pourrait se confier au hasard pour le choix d'un gendre. Et cependant il y a encore des chances pour que sa fille distingue l'homme le plus méritant.

Soit développement tardif du corps dans un climat boréal, soit adresse des parents, les demoiselles anglaises ne pensent guère au mariage qu'après avoir atteint leur vingtième année. La durée officielle de l'enfance se prolonge dans la même proportion. Dès longtemps résolue de fait, elle dure encore dans le costume et dans le régime domestique. Mais l'éducation ne demeure pas stationnaire. La jeune miss a jeté à la dérobée plus d'un regard sur le monde, et elle est capable de juger les hommes en recevant pour la première fois leurs tardifs hommages.

Quelle autorité pourrait tisser des liens à la fois aussi déliés et aussi

LIÈGE, LE 30 MAI.

ÉLECTIONS PROVINCIALES.

Le collège électoral de Wert (Limbourg) a réélu conseillers provinciaux, M. Beerembroek, membre de la députation permanente, et M. Creysens, notaire. Ils ont obtenu sur un nombre de 103 votans, 101 et 102 voix.

Le collège électoral du canton de Fléron a élu conseillers provinciaux, MM. Delège, notaire et bourgmestre de Fléron; Nivard, avoué; et Romsée, bourgmestre de Beyne-Heusy.

Canton de Meersen. (Limbourg). — M. Corfen, juge-de-paix du canton, a été réélu. M. Schoenmackers de Raar a été nommé en remplacement de M. Lemmens, notaire.

Lors de la confection du budget communal et de son approbation par la députation provinciale, nous avons félicité ces deux autorités de leur empressement à voter et à autoriser toutes les dépenses relatives à l'instruction. Aujourd'hui nous apprenons que la classe de dessin va être fournie de nouveaux modèles et que les cours de géographie auront de bonnes cartes et un globe d'une grande dimension.

Voici l'analyse du rapport que M. Hanquet a lu à l'une des dernières séances du conseil communal :

M. Hanquet, au nom de la commission de comptabilité à laquelle étaient adjoints MM. Max. Lesoinne, Nagelmackers, Orban, Ferd. Desoer et N. de Sauvage, fait un rapport sur le meilleur mode de réaliser l'emprunt de 2 millions.

Plusieurs modes ont été indiqués par M. Hanquet, qui, toutefois, en signale spécialement deux, dont les résultats pour la ville sont à-peu-près identiques : l'un donne un intérêt de 4 p. c. et à-peu-près 1 p. c. réparti en primes, et s'amortirait en 27 années au moyen d'une somme de frs. 3,770,000, sauf l'économie qui résulterait du dépôt à la caisse d'épargne des parties des allocations annuelles dont l'emploi serait immédiat.

L'autre ne présente qu'un intérêt de 3 p. c.; mais, lors du remboursement, le capital est augmenté d'un tiers; l'amortissement a lieu par tirage au sort en 28 années, au moyen de fr. 3,714,971.

M. Hanquet soumet aussi le calcul de l'intérêt qu'obtiendraient les actions amorties d'après ce système; d'où il résulte que celles qui seraient favorisées par le sort la première année gagneraient 56 1/3 p. c., tandis que les actions qui ne seraient désignées pour être amorties que la 28<sup>e</sup> année, n'auraient eu, pendant cette période, que 4 1/5 p. c. : il en déduit la conséquence que le système d'emprunt à augmentation de capital, comme ceux dont une partie de l'intérêt est distribuée en primes, offrent également des chances aléatoires, et ont ainsi le même caractère de loterie qu'on a voulu, contrairement à son opinion, imprimer à ces systèmes.

Tous les autres projets, ajoute M. Hanquet, seraient plus coûteux et exigeraient pour l'amortissement un plus grand nombre d'années.

Après avoir rapporté plusieurs objections présentées contre le mode d'emprunt avec primes, il résume ainsi les conclusions prises :

1<sup>o</sup> La grande majorité, en déclarant ne voir dans un emprunt à primes, ni illégalité ni immoralité, pense que l'éloignement des primes empêchera le public d'y souscrire; elle prétend au surplus qu'un emprunt de deux millions, quel que soit d'ailleurs le système que l'on adopte, ne sera pas rempli par le public; qu'ainsi il y aura nécessité de traiter avec l'une des sociétés financières du pays; qu'au préalable il faut connaître les conditions des banques, sans arrêter actuellement le mode d'emprunt, parce qu'il sera peut-être convenable d'en laisser le choix à la société contractante.

2<sup>o</sup> Elle propose à l'unanimité des voix, moins celle de M. Orban, de charger le collège des bourgmestre et échevins d'écrire aux diverses sociétés financières à l'effet de connaître leurs conditions pour l'emprunt de deux millions, en les informant qu'il sera affecté à son amortissement 1 1/2 % du capital primitif, auquel viendra s'ajouter le montant de l'intérêt des sommes amorties chaque année.

solides que ceux dont l'invisible réseau entoure les jeunes filles d'Albion? Que le sommeil ferme la paupière des parens, ils peuvent dormir en sûreté leur fille, encore maîtresse de son cœur, folâtre-t-elle au milieu de l'essaim empressé de ses adorateurs? fixée par un amant privilégié, se retire-t-elle avec lui dans le coin le plus obscur de l'appartement, et rougit-elle en écoutant ses longues confidences?..

Ont-ils échangé des anneaux et des lettres; errent-ils au crépuscule dans les sombres bosquets du jardin; s'y oublient-ils après la nuit close, et faut-il que la voix des domestiques aille leur annoncer que le thé se refroidit, que le souper est servi... cela se voit tous les jours et dans toutes les maisons..... eh ! bien, pères, ne détournez pas votre attention des affaires de la cité, de la gloire et de la prospérité de la patrie; épouses, continuez à rêver aux embellissemens de la maison de campagne; à la bonne tenue de la maison de ville; que rien ne trouble votre sécurité, l'honneur veille avec l'amour au fond du cœur de votre fille et de son amant.

Mais en France, les lois et les mœurs n'ont pas entouré les femmes de cette magique protection. D'ailleurs, par suite d'une sociabilité plus grande, chaque famille reçoit un grand nombre d'hommes honnêtes, sans doute, mais enfin qui ne sont point des partis sortables.... et l'ivraie peut se cacher plus aisément dans une grande masse de grain.

Il faut que la jeune vierge abdique une partie de sa liberté. Le veto absolu lui reste pour prouver qu'elle ne s'est limitée que du côté du danger; c'est entre les mains de ses parens qu'elle la dépose. Leur expérience en promet un plus habile usage; leur tendresse est garant de leur bonne intention, le bonheur de leur enfant fera toujours leur bonheur.

Les Anglais, qui veulent être Anglais partout, ont appris à leurs dépens que sur le sol britannique les filles d'Eve naissent faibles comme ailleurs; assez de tristes exemples ont montré le danger des habitudes

On doit incessamment lancer à la Meuse, au chantier de Seraing, un des bateaux à vapeur qui doivent servir à la navigation entre Liège et Namur. On n'attend, pour cette opération, que le retour de M. Cockerill, parti ces jours derniers pour Paris.

La Société du CHEMIN DE FER DE LA LOIRE, déclarée en faillite par jugement du 1<sup>er</sup> avril 1856, vient de donner lieu à une question importante, celle de savoir si une société anonyme en faillite peut ou non faire un concordat. Cette société, au capital de 10 millions, ayant construit un CHEMIN DE FER DE 17 LIEUES avec le produit de 6 millions d'actions réalisées au pair, et de 2 millions prêtés par les actionnaires, est mise en état de faillite par la réquisition d'un créancier porteur d'un billet de 300 frs. Les syndics plaident pour fermer aux actionnaires les portes du concordat, et veulent faire vendre le chemin pour solder les créanciers, parmi lesquels il y en a qui réclament l'un 75 centimes, d'autres 1 fr., 1 fr. 50, etc.

Ils se basent sur les art. 515, 516, 517 C. de Comm. Ils disent qu'en matière de société anonyme l'être de raison seul est obligé; avec lui aucun administrateur, aucun actionnaire n'a pu prendre d'engagement personnel. Quand la société a péri, il ne reste personne qui soit obligé, et personne qui ait intérêt à concorder. Aucun actionnaire ne peut représenter la société parce qu'elle est dissoute par la faillite; le mandat des administrateurs cesse par le même fait d'après l'art. 2005 du cod. civ. Or, le failli seul ou son mandataire pouvant concorder, personne ne pourra le faire, puisqu'il n'y a pas de failli.

Le tribunal de commerce de la Seine, par jugement du 21 mai, se basant sur les dispositions précitées, a décidé qu'il ne pouvait y avoir lieu à concorder.

Ce jugement nous semble démontrer évidemment qu'il existe une lacune dans la législation sur la matière.

L'ECHO DU LUXEMBOURG rapporte que le drapeau belge a été arboré dans une fête patriotique qui a eu lieu à Mersch, on y a applaudi des discours contre le morcellement. A Diekirch, le drapeau belge a été remplacé le dimanche 20 par un plus grand aux cris de : *Vive la Belgique*; plus de 6000 personnes assistaient à la cérémonie. Une pétition contre le morcellement a été couverte de 1000 signatures. Le même jour le drapeau a été arboré à Virton.

Les journaux hollandais annoncent qu'à dater du 1<sup>er</sup> juillet, une partie de l'armée ira occuper alternativement le camp de Reyen.

On écrit d'Anvers, 28 mai : Nous avons visité hier le fort Lacroix et l'endiguement de Krusweg. On continue à combler les fossés qui défendaient le fort et on démolit les casernes dont on transporte les matériaux en ce moment au nouveau fort que l'on construit non loin du Meesthof.

Les travaux de cette digue immense, qui doit rendre à la culture les terres inondées des polders de Stabroek, se continuent avec la plus grande activité; hier dimanche chacun était à l'ouvrage.

Partout la digue est élevée de deux ou de trois radeaux soit deux ou trois pieds au-dessus du niveau de la mer à marée basse, il ne reste plus qu'un endroit de vingt toises environ, par-dessus lequel l'eau passe encore, mais bientôt il sera comblé.

Les fondations de l'écluse sont entièrement terminées, le glacis sur lequel doivent s'écouler les eaux est fini; et les piliers qui doivent soutenir les portes sont à moitié environ de la hauteur qu'ils doivent avoir.

Nous espérons donc que bientôt les malheureuses victimes de l'inondation des polders pourront reprendre leurs travaux d'agriculture, c'est un moment que nous hâtons de tous nos vœux.

Le mur qui part de la rue du Couvent et qui longeant l'Esplanade, va aboutir à la citadelle, est en démolition complète, on pourra donc de l'Esplanade arriver sans détour sur les bords de l'Escaut.

Le bateau à vapeur *Soho*, qui a hier quitté nos quais avait à son bord 70 passagers et 2 voitures.

Nous remarquons qu'on déploie une grande activité dans les travaux de fortification que l'on élève tant dans notre ci-

dégagées des jeunes Anglaises dans un pays où les hommes n'avaient pas la même retenue qu'en Angleterre. Les Français durent être excités d'abord par des manières si étranges. Le mépris qu'ils en conçurent à tort dut doubler leur hardiesse. Il est juste d'ajouter que beaucoup de jeunes Anglais n'ont pas tardé à marcher sur leurs traces. Il ont invoqué le bénéfice des mœurs d'un pays où l'on n'a pas trouvé de meilleur moyen pour forcer les femmes à la réserve que d'applaudir aux hommes qui les séduisent.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Après avoir passé quarante ans dans le commerce des bonnets de coton et des bas de filonelle, la mère Michel s'est retirée des affaires et est allée s'établir dans une petite maison d'un village voisin de Paris, avec une rente de huit ou neuf cent francs et un chat qu'elle affectionne d'une façon toute maternelle. La mère Michel n'ayant jamais eu le moindre enfant, a dirigé toute la sensibilité de son cœur aimant sur cette faible et intéressante créature, qu'elle a baptisée du gracieux prénom de *Moumoute*.

Or, l'ex-bonnetière et son chat ont pour voisin un certain père Durand, cabaretier, fricoleur, marchand de vin et de gibelotte, dangereux voisinage pour le fils adoptif de Mme Michel ! Les deux cours des deux maisons contiguës n'étaient séparées que par un mur garni d'espalier et peu difficile à escalader, surtout pour un chat qui a reçu quelque éducation. Malgré les remontrances affectueuses de la mère Michel, *Moumoute* était allé plusieurs fois faire une petite visite aux poulets et aux jeunes canards du père Durand; mais il s'était conduit avec la réserve et la convenance qui appartiennent à un chat de bonne maison; jamais la plus légère impolitesse, jamais la moindre familiarité, jamais le plus doux coup de patte ! Aussi les voisins emplumés commen-

tadelle que dans les forts qui avoisinent notre ville; un nombre considérable d'ouvriers, maçons, ferrassiers, etc., y sont chaque jour employés.

On lit dans le PRÉCURSEUR D'ANVERS : « Hier a eu lieu le souper d'adieu offert par ses amis à notre excellent peintre de marine Jacob Jacobs, qui le premier parmi les artistes belges, va étudier les admirables sites et le ciel brûlant du Bosphore, et qui, nous l'espérons, trouvera par cette étude l'occasion d'ajouter quelques nouveaux chefs-d'œuvre à ceux que déjà nous connaissons de lui.

Un grand nombre d'artistes assistaient à ce banquet et conserveront long-temps le souvenir du plaisir qu'ils ont goûté et de l'union cordiale qui y régnait. MM. de Keyser et Félix Bogaerts ont porté des toasts à M. Jacob Jacobs, et les vers que le poète flamand M. Van Ryswyck a improvisés à l'occasion de ce voyage ont été vivement applaudis.

La plupart des artistes qui étaient présents au banquet, ont accompagné jusqu'au Doel, M. Jacob Jacobs, parti aujourd'hui à 10 heures du matin, par la goëlette HELENA, cap. Smit.

M. Jacob Jacobs explorera l'Archipel et une partie des côtes de la Grèce, de la Turquie, de la Syrie et de l'Égypte. Les grands résultats que nous attendons de ce voyage, nous consolent des regrets que nous cause l'absence momentanée de cet artiste de mérite.

On écrit d'Aix-la-Chapelle :

« Les difficultés se compliquent entre la Prusse et la Bavière. Le roi Louis a pu craindre d'abord d'affaiblir l'esprit monarchique en prenant trop vivement le parti de l'archevêque de Cologne contre l'autocrate de Berlin; et les mouvements polonais de Posen et Gnesen n'ont pu qu'accroître cette appréhension, mais on a découvert depuis lors des liaisons intimes entre le cabinet de Berlin et les consistoires protestants de la Franconie que Frédéric-Guillaume affectait de prendre sous sa tutelle; et la susceptibilité catholique du cabinet de Munich s'est ranimée aux dépens de l'esprit absolutiste qui associe tous les princes de la confédération contre la tendance de leurs peuples à l'unité germanique sous la garantie d'institutions libérales. La presse bavaroise redoublé d'apreté contre le roi de Prusse qui a décidément porté une plainte formelle contre le roi de Bavière au tribunal de la diète. Les choses en sont au point que, par hostilité envers son cousin de Berlin, Louis 1<sup>er</sup> se constitue le défenseur de l'intégrité territoriale de la Belgique, de sorte que le roi de Hollande n'est pas encore à la veille de rentrer en possession de Diekirch et Venloo. La GAZETTE D'ÉTAT DE BERLIN se joint aux GAZETTES DE Hanovre et de Leipzig pour se plaindre de ce que non-seulement les GAZETTES catholiques de Munich et de Wurtzbourg arborent en quelque sorte les couleurs séditionnelles de la Belgique démocratique, mais encore la GAZETTE D'Augsbourg, cet omnibus de correspondances, qui accorde évidemment beaucoup plus de faveur et d'espace aux écrivains propices à la cause belge qu'à ses détracteurs. Cette particularité est d'autant plus importante que la GAZETTE D'Augsbourg compte cent mille abonnés dans les quatre parties du monde.

On écrit de la même ville, 26 mai : La saison prochaine s'annonce sous les plus favorables auspices et les fêtes qui se préparent à Londres et à Milan n'auront point d'influence sur le concours d'étrangers qui viennent chaque année rétablir ou retremper leur santé dans nos eaux bienfaisantes. Plusieurs personnages ont déjà fait retentir des appartements pour eux et leur famille et de ce nombre est le duc d'Artemberg que l'on attend au premier jour.

Nos courses de chevaux seront aussi des plus brillantes cette année; elles commenceront le 27 août et se termineront le 29. Plusieurs prix de 500 frédérations d'or sont mis au concours et pour prix d'honneur, on confectionne en ce moment un superbe vase en vermeil. Mademoiselle Heinefetter fera l'ornement de notre théâtre pendant toute la saison, c'est annoncer de véritables jouissances aux amateurs.

Qui croirait qu'un cheval va plus vite que la vapeur, cela s'est cependant, en voici une preuve convaincante :

M. Lauwers, marchand de chevaux, à Bruxelles, avait parié 7,000 fr. dit-on, avec un espagnol M. Cassia, qu'en moins de 6 quarts d'heure, un cheval anglais de ses écuries ferait le parcours de Bruxelles à Anvers. Le pari a été gagné d'une demi minute; et si le cheval épuisé de fatigue, et haletant, n'était tombé devant la maison verte, près la porte

étaient-ils à s'habituer aux visites du courtis Moumoute et à le voir presque avec plaisir se promener au milieu d'eux.

Cependant le père Durand ne voyait pas d'aussi bon œil les fréquentations du Rominagrobis, et maints coups de balais lui avaient fait entendre qu'il pouvait se dispenser de revenir. L'imprudent n'en tint compte... Un jour, après avoir pris son repas avec sa protectrice, et avoir reçu un tendre baiser sur l'occiput, il escalada le treillage du mur mitoyen, et s'en alla faire sa petite promenade de digestion dans la basse-cour du père Durand. Un crime dut se commettre dans cette journée fatale; car Moumoute ne reparut plus! La mère Michel ayant perdu son chat, demandait à tout le monde de ses nouvelles. Tout le monde lui riait au nez, en lui chantant, pour comble d'ironie, la romance bien connue : « C'est la mère Michel, etc., etc... »

Le lendemain de cet événement déplorable, la mère Michel se rendit chez le père Durand, et lui raconta avec des pleurs et des grimaces de dents la perte cruelle qu'elle avait faite, ainsi que les innombrables qualités du défunt; car elle ne doutait pas qu'un trépas tragique n'eût tranché les jours de Moumoute; elle connaissait trop bien son cœur et ses principes vertueux pour pouvoir supposer qu'il se serait permis de déchoquer une seule nuit, même à l'époque des grandes passions, à moins qu'une mort funeste ne l'eût contraint de déroger à ses habitudes rangées. Pour consoler la pauvre affligée, le père Durand l'invita à manger avec lui une délicieuse gibelotte, dont le parfum savoureux remplissait la maison du cabaretier. La mère Michel accepta en soupirant; et tout en mangeant sa succulente gibelotte, elle répétait tristement : « Ah ciel! quel jour! que c'est bon! que c'est bien accommodé!... quel fameux ragoût!... ah! si Moumoute était là, comme il y goûterait de bon cœur... mon pauvre Moumoute!... »

Et elle répandait des larmes amères dans son assiette. Après le repas, la vieille infatigable se mit à parcourir les environs,

de Malines, ce pari eût été gagné avec encore 4 ou 5 minutes plus tôt.

VILLE DE LIÈGE. — AVIS.

Le collège des bourgmestres et échevins, en exécution de la résolution du Conseil Communal en date du 17 du courant, relative à l'organisation de l'École du soir pour les filles, informe les intéressés qu'ils peuvent adresser à l'administration communale leurs demandes pour les places suivantes :

Une d'instituteur au traitement de 1200 francs,  
Une de sous-maitresse (500 fr.),  
Deux de secondantes (350 fr. chacune.)  
Liège, le 25 mai 1858.

Le président, Louis JAMME.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 29 MAI

Naissances, garçon 1, filles 2.  
Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir :  
Charles Blancquart, âgé de 22 ans, soldat au 1<sup>er</sup> bataillon du 9<sup>e</sup> régiment de ligne en garnison à Liège.

THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Jeudi 31 mai 1858, représentation à huit heures du soir.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mercredi, 30 mai 1858, clôture définitive. La NORMA. Mlle. Heinefetter, remplira le rôle de Norma.

ANNONCES.

BASTIN DEVISÉ,

CI-DEVANT RESTAURATEUR, A LIÈGE.

Tient maintenant, à BRUXELLES, LE RESTAURANT DU GRAND EPÉRON, (Marché aux Herbes), si avantageusement connu. Le soin qu'il apporte dans la préparation et la variété des mets, la promptitude avec laquelle le service se fait, la modicité des prix et les nombreuses chambres qu'il a à offrir à MM. les voyageurs, lui font espérer que MM. les Liégeois voudront bien l'honorer de leur confiance.

VENTE

D'UNE

Maison et de Terres, A ANGLEUR.

MARDI 5 JUIN, 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M<sup>r</sup> RENOU, notaire à Liège, devant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS COMMUNE D'ANGLEUR, SAVOIR :

1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON, située au Rivage en Pot, cour, jardin et cotillage, d'une superficie de 21 ares 19 centiares.  
2<sup>me</sup> lot. — Un COTILLAGE, situé même commune, en lieu dit campagne de Kinkempois, contenant 40 ares 16 centiares.

3<sup>me</sup> lot. — Une HOUBLONNIÈRE, située au Rivage en Pot, contenant 28 ares 70 centiares.

S'adresser pour les conditions de cette vente, à M<sup>r</sup> RENOU, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

appelant des noms les plus doux son chat bien-aimé; mais l'écho seule répondait : « Moumoute », et pas une voix ne répondait : « Miaou ! »

La mère Michel manqua de faire une maladie, tant elle fut profondément affectée du décès de son ami : néanmoins, le voisinage du père Durand lui fut d'un grand secours contre sa douleur. Le cabaretier, joyeux, farceur, franc-luron, parvenait parfois, non sans peine, il est vrai à la distraire, à la faire sourire; et la mère Michel aurait peut-être fini par oublier entièrement Moumoute, car une bonne femme de l'endroit lui avait promis un des petits de sa chatte qui allait mettre bas sous peu de jours. Mais une circonstance imprévue vint rouvrir toutes les plaies du cœur de la mère à Moumoute.

Un jour, en entrant chez le père Durand pour lui souhaiter un petit bonjour, l'ex-bonnetière resta pétrifiée sur le seuil, et s'écria d'une voix entrecoupée : « Père Durand, ô ciel ! qu'avez-vous donc sur la tête ? — Ce que j'ai, dit le cabaretier; pardonnez-moi, vous le voyez bien... une casquette neuve que je viens d'acheter d'un colporteur. — Et de quoi qu'elle est faite, grand Dieu ! c'est une casquette ? — Mais est-ce que je sais. Tiens ! au fait, ça ressemble pas mal à la peau de votre chat... — Ah ! monstre, s'écria la vieille dans une fureur terrible; ah ! assassin ! c'est donc toi qui t'es baigné dans le sang de Moumoute, pour t'en faire une casquette ! et... oh ! Seigneur Dieu ! quelle idée !... peut-être pour me la faire manger en gibelotte ! »

La figure de la mère Michel prit une telle expression d'épouvante en prononçant ces derniers mots, que le père Durand ne put retenir un violent éclat de rire. Cette explosion d'hilarité redoubla le courroux de la vieille femme, qui, lui arrachant sa casquette, la couvrit de caresses et de larmes, en lui prodiguant les mots les plus touchants. Puis se redressant tout-à-coup, elle vomit un torrent d'injures contre le cabaretier, l'appela meurtrier, empoisonneur, anthropophage, et serait allée jusqu'aux voies de fait, si la population attirée par ses cris ne l'eût empêchée d'exécuter ses projets de vengeance.

VENTE

D'UN

ÉTABLISSEMENT DE COMMERCE

ET DE

PLUSIEURS MAISONS, A LIÈGE.

MARDI 26 JUIN 1858, à 9 heures du matin,

au bureau de M. le juge-de-paix CHOKIER, rue Mont St.-Martin, à Liège, le notaire DELEXHY vendra définitivement aux enchères, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Une belle et grande FABRIQUE de VERRERIE, portant le n<sup>o</sup> 605, sise à Liège, au quai d'Avroy; elle se compose d'un vaste bâtiment d'habitation, de deux halles, grands magasins, logemens d'ouvrier et autres bâtimens servant à l'usage de la manufacture, d'une cour et d'un jardin d'une superficie de 81 ares 88 centiares; plus trois petites MAISONS cotées numéros 602, 604 et 605, contigues à ladite fabrique.

Ces immeubles seront d'abord exposés en vente séparément, sur une mise à prix considérablement réduite, et ensuite réunis en masse.

L'emplacement de cet établissement est des plus avantageux par sa proximité de la Meuse, du nouveau jardin botanique et de la station du chemin de fer.

2<sup>o</sup> Deux autres MAISONS cotées 588 et 589, audit quai d'Avroy, à peu de distance de la fabrique ci-dessus, joignant à MM. Mouton et Delange. Ces deux maisons seront vendues séparément et ensuite en masse.

S'adresser pour voir les immeubles, au n<sup>o</sup> 605, au quai d'Avroy, et pour prendre inspection du cahier des charges, à M. le juge-de-paix susdit ou au notaire DELEXHY, rue Saint-Séverin, dépositaire du plan et des titres de propriété.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

hospices civils de Liège

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

AU RABAIS PAR VOIE DE SOUMISSIONS,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX,

LE MERCREDI 27 JUIN 1858,

A TROIS HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

À la salle de ses séances,

LA FOURNITURE DE 375 CHARRETÉES

DE

CHARBON DE TERRE

DIT CHAUFFAGE,

provenant de l'une ou de l'autre des exploitations suivantes : Gosson, Horlot, Nouvelle-Haye, Belle-Vue à St-Laurent, Champay, l'Espérance à Montegnée, Bois d'Avroy, Val-Benoit et Orban à Ste.-Marguerite. Les soumissions doivent être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission ou l'on peut voir, tous les jours de 9 à 3 heures le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

UN BON JARDINIER, connaissant la coupe des arbres, peut se présenter vis-à-vis la barrière du Val-Benoit. 823

A VENDRE de rencontre UN BEAU ET BON PIANO à six octaves. S'adresser au bureau de cette feuille. 824

Le père Durand, investivé devant tout le village, porta plainte contre la mère Michel. Et comme elle n'a pas pu prouver ses graves accusations contre le cabaretier, elle a eu la douleur de s'entendre condamner à une amende de 16 fr.

Telle est l'histoire du chat à la mère Michel.

GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE.

On lit dans le Temps cette appréciation quelque peu paradoxale, mais d'un laconisme expressif, des diverses contrées du globe :

« L'Angleterre est une immense usine, un vaste laboratoire, un comptoir universel; la France est une ferme riche et qui tend à se faire fabrique; l'Allemagne est un champ mal cultivé, parce que ce sont des philosophes et non des paysans qui le labourent; l'Italie méridionale est une ville ruinée; l'Italie septentrionale est une prairie artificielle, la Belgique est une forge; la Hollande est un canal d'irrigation; la Suède et le Danemarck sont des chantiers; la Pologne est une lande; la Russie est une glacière; la Suisse un châlet; la Grèce est un champ en friche; la Turquie est une jachère; l'Asie est un bosquet; l'Amérique septentrionale est une caisse pleine; l'Amérique méridionale est une boutique; les Antilles sont des raffineries; l'Inde est une mine d'or; l'Égypte est un atelier d'apprentis; l'Afrique est une fournaise; l'Algérie est une pépinière; l'Espagne est une caisse vide. »

LOCOMOTIVE HARMONIQUE.

Sur le chemin de fer de Richmond à Norfolk aux États-Unis il existe une locomotive dont on a utilisé le courant d'air qui se dégage par la soupape, en y adoptant une espèce d'harmonie. Les voyageurs sont agréablement distraits par des sons moelleux qui vont à l'âme et ils ont en outre l'avantage de ne point entendre ce roulement continu qui pourrait leur faire croire qu'ils sont trainés par un cheval poussif.

VENTE DE LA MAISON à Équipage,

M. DE DONNÉA DE GRAND-AAZ.

Le notaire MOXHON, de résidence à Liège, commis par jugement rendu par le tribunal civil de première instance...

Le JEUDI 31 MAI 1858, à 10 heures du matin, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

GRANDE MAISON A PORTE COCHÈRE, avec cour, pompe, remise, écurie et beau jardin, située à Liège, place St.-Jean-en-Isle, cotée 809, et ayant deux issues...

Cette maison, avantageusement et agréablement située au centre de la ville, gagnera infiniment de valeurs par la réalisation des projets de communication avec le quai de la Sauvenière.

On pourra la voir tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de relevée.

S'adresser à cet effet comme pour prendre connaissance des conditions de cette vente, en l'étude de M. Louis DE JAER, légiste, fondé de pouvoirs de l'héritier bénéficiaire, place Ste.-Claire, à Liège, ou en celle du notaire soussigné, rue Hors-Château. MOXHON, notaire. 755

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE, QUAI DE LA BATTE, N. 1112.

Vendredi 1<sup>er</sup>, jeudi 7, et vendredi 8 juin, à deux heures de relevée, VENTE des GAGES surannés.

Le Mont-de-Piété prête sur presque tous les effets mobiliers, les marchandises d'aunage et généralement ce qui n'est pas susceptible de détérioration.

Il avance les 4/5 de la valeur au poids pour les bijoux et la vaisselle, et pour les autres effets les 2/3 de leur évaluation.

Les objets mis en nantissement peuvent être retirés tous les jours, et l'intérêt du prêt se paie au prorata.

Le plus grand secret sur les opérations est garanti aux emprunteurs.

Le 26 mai 1858.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

70 CENTIMES

LE VOLUME, AU LIEU DE

7 FRANCS 50 C.

MUSÉUM LITTÉRAIRE.

3 SÉRIE DE 1838.

EN VENTE :

LA CHUTE D'UN ANGE, par Lamartine, 2 vol. LE COMMERCANT NAUFRAGE, par le capitaine Marryat, 2 vol.

SOUS PRESSE :

ANGELICA KAUFFMANN, par L. de Wailly. MOUSTACHE, par Paul de Kock. PAULINE, par Alexandre Dumas.

LES 1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> SÉRIES DE 1858

se composent des ouvrages suivants :

1<sup>re</sup> SÉRIE : HISTOIRE DE CÉSAR BIROTHEAU, parfumeur, chevalier de la légion d'honneur, par de Balzac, 2 vol. — LA SOEUR DU MAUGRABIN, par le bibliophile Jacob, 1 v. — MÉMOIRES DU DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 vol. — LE VIEUX COMMODORE, par le capitaine Marryat, 2 vol. — LES VOIX INTÉRIEURES, par Victor Hugo, 1 v. — MADAME LA DUCHESSE DE BOURGOGNE, 1 v. — L'EXILE. — UNE ROSE AU DÉSERT, par M<sup>re</sup> la duchesse d'Abrantès, 1 v.

2<sup>e</sup> SÉRIE : CHAVORNAY, par Charles Didier, 2 v. — A LA BELLE ÉTOILE, par Auguste Arnould, 2 v. — MÉMOIRES DU DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 v. — MADEMOISELLE DE MARIIGNAN, 1 v. — L'EXPIATION, par le bibliophile Jacob, 1 v. — LE COMTE DE NETY, par Lottin de Laval, 2 v.

CONDITIONS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE.

Le MUSÉUM LITTÉRAIRE se compose des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, qui sont reproduits aussitôt leur publication à Paris. L'on distribue tous les dimanches aux souscripteurs, au prix de 70 CENTIMES, un joli volume in-18 ou in-8°, imprimé avec luxe sur papier vélin superfine satiné, qui reproduit exactement un volume in-8° de la valeur de 7 FRANCS 50 CENTIMES.

Il suffit de souscrire pour une série de 10 volumes coûtant ensemble 7 FRANCS, et représentant la valeur de 75 Frs. Bruxelles, chez l'éditeur J.-J. JAMAR.

Liège, chez J. DESOER, PALANTE, COLLARDIN, DESSAIN, LEDUC, etc. Verviers, chez ANGENOT fils.

HUILE ANTI-RHUMATISMALE DU DOCTEUR MOSUA.

Cette HUILE, employée depuis longtemps avec tant de succès par des praticiens de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., contre les RHUMATISMES et la GOUTTE, est aussi très efficace pour les LUXATIONS et les FOULURES ou ENTORSES.

Le prix de la fiole, avec une instruction détaillée est de 2 francs.

Un DEPOT en est établi à Liège, chez M. DAVREUX, pharmacien, rue royale, n. 922, où l'on trouve aussi les Pilules Ecossaises purgatives d'Anderson et les Pastilles Pectorales au baume de Tolu.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

67 hectares 13 ares,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE SERAING ET RAMET.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 15 mai 1858, sous le n° 1725 du répertoire particulier, les sieurs Ch. Waltéry, N. J. Franklinouille, P. A. Fastré, F. Marcotty et A. Collard, domiciliés à Jemeppe, Th. Chefneux, domicilié à Tilleur, G. J. Dardespine, F. C. Pirlot-Ernest et C. J. Pirlot, de Liège, tous concessionnaires du charbonnage de Marihaye à Seraing, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante sept hectares treize ares, dépendans des communes de Seraing et Ramet et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST,

en partant de l'angle saillant formé par la concession de Marihaye à trois cent dix mètres au sud de la limite sud-est de la concession d'Yvoz; suivant alors la limite sud de la concession de Marihaye jusqu'à la rencontre du chemin de la Boverie à la limite ouest de la concession de l'Espérance.

AU NORD-EST,

de ce point par une ligne droite longue de douze cent douze mètres formant avec le nord magnétique un angle vers sud de trois et demi degrés se terminant au chemin tendant de la Boverie aux communes.

AU SUD-EST,

de ce point par une deuxième ligne droite longue de 925 mètres, formant avec la première un angle vers nord-ouest de 76 1/2 degrés.

AU SUD-OUEST,

par une troisième ligne droite longue de six cent trente six mètres, formant avec la deuxième un angle vers nord-est de 98 1/4 degrés se terminant au point de départ.

Les pétitionnaires offrent de payer aux propriétaires de la surface les redevances fixe et proportionnelle qui seront déterminées par le conseil des mines.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Seraing, Ramet, Jemeppe et Tilleur, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 18 mai 1858.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouv.-prés., Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F.-N.-J. WARZÉE.

VENTE POUR sortir d'indivision.

JEUDI, 31 MAI 1858, dix heures du matin,

Les héritiers de Nicolas PILET vendront aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPELLE, rue St.-Hubert, n° 591,

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, FAUBOURG STE-MARGUERITE, N° 541,

tenant, d'un côté, à M. Peclers, d'un autre à M. Deprez, d'un troisième à Mlle. Salmon.

Cette maison, composée de deux pièces au rez de chaussée, deux à l'étage, cave, grenier et cour avec bâtiment dans le fond de la cour, est avantageusement placée pour le commerce, en face de l'entrée du Bas-Rhieux et de la houblère de M. Orban.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. 765

BOURSES.

PARIS, LE 28 MAI.

Table of Paris stock market data including items like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. la vil. de Par.', 'Emprunt belge', 'Société Générale', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité', 'Actions réunies', 'Différée ancienne', 'Dito nouv. s. int.', 'Dette active', 'Id. passive', 'Emp. rom.', 'Rente de Naples', 'Empr. portugais', 'Miguéliste'.

AMSTERDAM, LE 28 MAI.

Table of Amsterdam stock market data including items like 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2', 'Différée', 'Billet de change', 'Obl. synd. d'am', 'S. de C. des P.-B.', 'Russie. Hope et Co', 'Inscr. au gr. livre', 'Certific. à Amster.', 'Pologne. L. fl. 500', 'Pr. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'passive', 'AUTR. Métall. 5.', 'BRÉS. Obl. à Lond.', '97 5/4', '142 1/8', '95 1/8', '21 1/16', '102 5/4', '84 1/8'.

ANVERS, LE 29 MAI.

Table of Antwerp stock market data including items like 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 50 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'AUTRICH. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée', 'DANEMARC. E. Noit.', 'Dito à L.', 'PRUSSE. Em. à Berl.', 'NAPLES. Cert. Fal.', 'ET. ROM. Lev. 1852.', 'P. Cert. à A. 1854.', 'CHANGES', 'Amsterd. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Rotterdam. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Paris. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Londres. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Francfort. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Bruxelles et Gand.', '115 1/4 1/2', '95 1/8', '102', '100 1/2', '1 1/2', '1 1/2', '40 1/4', '40 1/4 1/2', '1 1/8'.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 29 MAI.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour, l'Actif espagnol ouv. 21 5/8 et reste 21 arg. au comptant. Primes au 4/5 juin 21 7/8 o/o dont 1/4 cours. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 115 1/2 et reste 115 1/4 cours. Actions de la Banque d'Industrie, ouv. 105 et reste 105 1/4 et arg. 15 jours après l'émission.

BRUXELLES, LE 29 MAI.

Table of Brussels stock market data including items like 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', 'Emp. de 50 mill.', 'Fin courant', 'Emp. de 1852 (4)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique', 'C. de S. et Oise', 'Hauts-Fourneaux', 'Banque Foncière', 'Idem', 'Flenu', 'Hornu', 'Selessin', 'Soc. Nationale', 'Levant du Flenu', 'Ougrée', 'Sars-Longscham', 'Chemin de Fer', 'Vennes', 'St-Léonard', 'Chatelineau', 'Verreries', 'Betteraves', 'Verr. de Charl.', 'L'Espérance', 'Brasseries', 'Tapis', 'Fer d'Ougrée', 'Mutualité', 'S. C. Bruges', 'Monceaux', 'P. Act. Réunies', 'Borinage', 'Houyoux', 'Papeterie', 'Lits de Fer', 'Luxembourg', 'Civile', 'Herve', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B., M. et B.', 'Asphalt.', 'Holl. Dette active', 'Losrenten inscrit.', 'Autriche. Métalliq.', 'Naples. C. Falcon', 'Espagne. Ardoin', 'Fin courant', 'Prime un mois', 'Idem de 1850.', 'Idem de 1855.', 'Passives', 'Brésil. E. de Roth.', 'Rome. E. de 1854.', '119 1/2', '108', '101 5/4', '101 1/4', '122 1/2', '54', '99 7/8', '106 1/4', '95', '21 5/8', '21 5/8', '21 5/4 D. 1', '80', '101 1/4'.

VIENNE, LE 21 MAI.

Métalliques, 107 1/4. — Actions de la Banque, 1404.

PLACE D'ANVERS, LE 29 MAI.

Café. — La seule vente citée aujourd'hui consiste en une centaine de balles St-Domingue de 28 1/2 à 29 1/4. Sucre raffiné. — Il s'est traité pour l'exportation 4,000 pains méisés dans les prix de f. 18 1/2 à 19. La vente publique des sucres raffinés qui était annoncée pour le 5 juin, est remise jusqu'à nouvel ordre. Potasse. — Un petit lot de Russie a été réalisé aujourd'hui à f. 15.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.